

L'hon. M. Greene: Pas en ce moment, monsieur l'Orateur. (*Exclamations*)

M. MacInnis: Je suis certain que le premier ministre voudra bien répondre à cette question supplémentaire. Attendu que la législation adoptée pour établir cette société de la Couronne oblige le gouvernement à faire rapport au Parlement dans les quinze jours suivant l'ouverture d'une session, ou d'une législature, et que cette période de temps est maintenant expirée, le premier ministre, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le ministre de l'Industrie et du Commerce ou quelqu'un du parti ne devrait-il pas au moins savoir ce qu'est la Devco et le gouvernement ne devrait-il pas être en mesure de présenter ce rapport qui, en vertu de la législation en vigueur, doit être soumis dans les quinze jours?

Le très hon. M. Trudeau: Je vais me renseigner. Je vais même demander au solliciteur général de nous aider.

M. MacInnis: Lorsque j'ai posé cette question, je me suis aperçu qu'aux termes d'une certaine décision, les députés ne sont pas autorisés à poser des questions aux ministres de la Couronne sur des affaires qui ne sont pas du ressort de leur ministère. Le gouvernement essaie de contourner cette décision. Néanmoins elle existe. Peut-être le ministre du Travail pourrait-il prendre sur lui de mettre ses collègues au courant de la situation de cette société de développement.

Des voix: Main-d'œuvre.

LA PÊCHE

DÉCLARATION DU MINISTRE—LE RAPPORT SUR LA PRODUCTIVITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Jack Davies (ministre des Pêcheries): Le 20 septembre dernier, l'honorable député de Gander-Twillingate a demandé quand le rapport Winspear sur la productivité devait paraître et s'il serait déposé à la Chambre. Cette étude de la productivité du secteur du poisson congelé, dans l'industrie terre-neuvienne de la pêche, comprend deux phases; elle est financée conjointement par le gouvernement fédéral et la province. Déjà, le rapport sur la première phase, qui est une analyse préliminaire de la situation, a été remis aux deux gouvernements et distribué à l'industrie.

Le rapport définitif devrait paraître fin octobre. Quant à le déposer à la Chambre, il faudra d'abord obtenir l'autorisation à cette fin des diverses sociétés dont le rapport examine l'activité.

LES ARTS, LES LETTRES ET LES SCIENCES

LES FRAIS DE DÉPLACEMENT À MEXICO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Je veux poser une question au président du Conseil du Trésor. Le ministre est-il prêt à réexaminer sa décision de refuser, au Conseil canadien des arts folkloriques, une subvention fédérale de \$7,000 qui l'aiderait à financer son voyage au Mexique, voyage compromis par les embarras financiers et les déceptions que connaît présentement le Conseil?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Les députés de ce côté-ci de la Chambre ont déjà fait plusieurs instances à ce sujet. Je me propose de consulter là-dessus mon collègue le secrétaire d'État.

M. Alexander: Le ministre peut-il nous dire quand il pourrait faire une annonce? La question est, il va de soi, urgente.

L'hon. M. Drury: Une réponse a déjà été donnée. Le député voudrait une réponse favorable, une décision modifiée. Je ne puis rien promettre, sinon de répondre le plus tôt possible.

M. Alexander: Le ministre sait-il qu'un refus empêchera le Canada d'être représenté au Festival mondial des arts folkloriques qui coïncidera avec les Jeux olympiques de Mexico?

L'hon. M. Drury: Je suis au courant de ces difficultés, monsieur l'Orateur.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Faulkner.

CRÉDITS PROVISOIRES

L'hon. M. Drury (au nom de l'honorable M. Benson) propose:

La Chambre décide qu'une somme n'excédant pas \$3,776,197,303.75, c'est-à-dire l'ensemble

a) de neuf douzièmes du total de tous les crédits énumérés dans le budget principal des dépenses révisé, 1968-1969, pour l'année financière expirant le 31 mars 1969, déposé à la Chambre des communes à la session actuelle du Parlement, savoir: \$4,852,052,274.75;

b) de deux nouveaux douzièmes du montant du crédit n° 60, du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, du crédit n° 30, du ministère des Finances, du crédit n° 15, des Services législatifs, des crédits nos 25 et 30, du ministère des Travaux publics, du crédit n° 2, du secrétariat d'État, des crédits nos 15, 25 et 90, du ministère des Transports, du crédit n° 25, du Conseil du Trésor, des crédits nos L35 et L125, des Prêts, placements et avances, (Appendice A) dudit budget principal des dépenses révisé, savoir : \$35,666,416.67;